

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité et du Bureau Syndical du
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier, à neuf heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saint-Jouan-des-Guérêts, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2019 D 03

Nombre de membres Titulaires: 18
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10

Membres présents :

Représentants du S.I.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Jean-Luc BOURGEAUX, Membre titulaire
M. Denis RAPINEL, Membre titulaire
M. Luc COUAPPEL, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre suppléant agissant comme titulaire
M. Henri MONAT, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Alain LAUNAY, Membre titulaire
M. Marc JAN, Membre titulaire

Représentante de la Ville de Dinard :

Représentants de la Ville de Saint Lunaire : M. Philippe LE BIHAN, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants de la Ville de Saint Malo :

M. Jacques BENARD, Membre titulaire
Mme Evelyne BLANC, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bélangère HENNACHE, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jacques BENARD, Membre titulaire

Absents excusés : M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire, Saint-Lunaire ; M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire, Dinard ; Mme Valérie SCHWAB, Membre suppléante, Saint-Malo ; Mme Michèle REDOUTÉ, Membre suppléante, Saint-Malo ; M. Franck MORAULT-BOCAZOU, Membre suppléant, Dinard ; M. Camille BONDU, Membre suppléant, SIERG ; M. Jean-Pierre TROUSLARD, SMG 35 ; M. Jean-François LAISNEY, Trésorier Municipal de Saint-Malo.

BARRAGE DE MIRELOUP – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux sur le barrage de Mireloup, une grille empêchant la mise en place du batardeau en rive droite nécessite de ré-usiner un nouveau batardeau.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir des garde-corps amovible au droit du portique.

Un projet d'avenant est présenté au Comité Syndical.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De valider l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du barrage de Mireloup – Lot n°1 – Travaux de vantellerie attribué à l'entreprise LEDU INDUSTRIE pour un montant de 8 400 €HT portant ainsi le montant du marché de 135 975 €HT à 144 375 €HT ;**
- ⇒ **D'autoriser Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Luc BOURGEAUX.**



Affiché le - 6 FEV. 2019